

Appel à projet pour la conception de points de vue et de belvédères



Le territoire du Parc naturel régional de Lorraine offre une diversité de point de vue qui constitue un atout pour renforcer son attractivité ainsi que celle des intercommunalités et des communes qui y adhèrent. La Charte du Parc identifie déjà une dizaine de points de vue déjà reconnus pour leur intérêt touristique ou patrimonial. Elle propose de les valoriser mais aussi d'en créer d'autres qui mettront en valeur les richesses du territoire. En parallèle et afin de valoriser la qualité paysagère de leurs territoires, plusieurs intercommunalités se sont engagées dans l'élaboration de Plans de paysages :

- *des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad qui exprime le souhait de créer 17 belvédères ou points de vue pour créer un lien, un réseau de chemins menant d'un point à l'autre et construire progressivement une image partagée des paysages des deux vallées.*
- *des Côtes de Meuse, les points de vue contribuant à renforcer l'attractivité du territoire, l'un des axes essentiels de son programme d'actions.*



Le Parc a ainsi proposé de porter en partenariat avec les intercommunalités impliquées dans l'élaboration des plans de paysage, une action visant à soutenir la **conception d'aménagement de 5 points de vue ou belvédères** complémentaires dans le cadre d'une démarche cohérente et concertée. Les points de vue ou belvédères doivent permettre :

- de regarder, de contempler, de constituer une étape sur un itinéraire de randonnée, de vélo...
- de comprendre les paysages, les modes de gestion... de former, de sensibiliser
- de créer une dynamique touristique
- d'identifier des sites de référence qui pourront être utiles dans la mise en place de l'Observatoire des Paysages



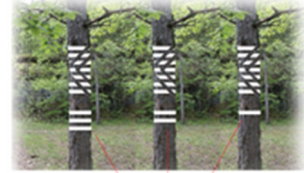
une trouée dans la masse végétale permet la vue

Cet objectif s'inscrit également dans le cadre du programme LEADER Ouest PnrL 2014-2020 qui vise à créer une destination touristique attractive à partir de la valorisation de ses patrimoines.

Le Parc a mis en place un **appel à candidature** aux communes s'inscrivant dans une démarche de plan de paysage qui souhaiteraient concevoir les aménagements d'un point de vue ou d'un belvédère et faire appel aux

compétences d'un paysagiste concepteur, d'artistes d'architectes. Le cahier des charges de l'appel à projet a fixé les critères de sélection des candidatures qui reposent sur :

- l'intérêt patrimonial et/ou touristique du point de vue
- l'intérêt particulier du site et sa complémentarité avec d'autres points de vue
- la faisabilité technique des projets
- La propriété foncière publique de la zone de projet
- L'accessibilité du site mais aussi la possibilité de mettre en place des actions participatives autour de la réalisation des travaux d'aménagement
- La motivation de la commune ou de l'intercommunalité à réaliser les travaux à partir de 2021-2022

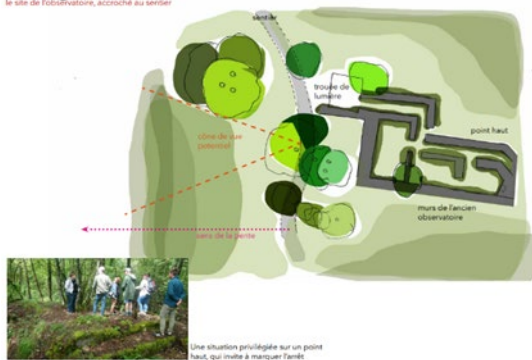


Sur les 11 candidatures présentées à la suite de l'appel à projet, le comité de pilotage a proposé de retenir les projets des communes de :

- Novéant-sur-Moselle / Ancy-Dornot en associant au point de vue des Rochers de la Fraise, le belvédère des Varioux
- Vandelainville pour la création d'un nouveau belvédère sur le site de la Clairière en menant une approche globale valorisant les différents atouts et itinéraires sur la commune
- Combres-sous-lès-Côtes pour la création d'un belvédère complétant l'offre proposée sur le site des Eparges
- Fréméville-sous-lès-Côtes pour la création d'un belvédère original qui permet de voir le paysage au-delà du couvert forestier présent sur le site.

1/ diagnostic

Le site de l'Observatoire, accolé au sentier



La mission de conception des aménagements s'est traduite par la un marché public établi en proposant deux lots, un par Plan de Paysage :

Le lot 1 comprenant les sites des communes de Novéant-sur-Moselle/Ancy-Dornot et Vandelainville a été attribué au bureau d'étude OMNIBUS.

Le Lot 2 qui concernait les sites de Combres-sous les-Côtes a été attribué au bureau d'étude LES SAPROPHYTES.

Après plusieurs mois de travail les deux prestataires ont élaboré un projet d'aménagement pour chacun des sites, en concertation avec les acteurs locaux et le PNR de Lorraine.



Les communes disposent ainsi d'un avant-projet sommaire des aménagements à réaliser, d'une estimation du coût et des différents postes de travaux à mettre en place. Comme le prévoyait l'appel à projet, elles réaliseront les aménagements sur site, le Parc poursuivant son accompagnement notamment dans la recherche de financements ou le suivi des travaux. Les points de vue identifiés seront valorisés dans les documents touristiques des différents partenaires.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de la Région Grand Est (14,68 %) et du programme européen LEADER « Ouest du Parc naturel régional de Lorraine » (85,32%).

